

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 40 (1895)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dernier a sollicitée de commandant de la III<sup>e</sup> division. Il lui a exprimé en même temps ses meilleurs remerciements pour les excellents services qu'il a rendus comme commandant de la V<sup>e</sup> et de la III<sup>e</sup> division d'armée.

---

En modification de sa décision du 29 mars 1892, le Conseil fédéral, sur la proposition de son Département militaire, a fixé comme suit les indemnités à payer aux remplaçants des contrôleurs d'armes de division pour l'exercice de leurs fonctions officielles. Outre la bonification de leurs frais de voyage attestés sur pièces à l'appui, ces remplaçants touchent une indemnité de dix francs par jour et, dans le cas où leur service les retient plus d'un jour, une bonification de trois francs par nuit. Cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

---

Sur une réclamation que lui a fait adresser le Conseil fédéral au sujet des dangers que présentaient les projections électriques des torpilleurs du lac Majeur et du lac de Lugano, braqués sur les rives suisses, le gouvernement italien a répondu que son ministère des affaires étrangères a signalé à celui des finances les inconvénients résultant de ce chef pour les riverains suisses. Le ministère des finances a fait savoir que, durant les manœuvres de projecteurs dont il s'agit, il était impossible d'éviter toujours l'échappement, sur territoire suisse, de quelques faisceaux lumineux et que ces rayonnements n'avaient jamais occasionné d'accidents sur la côte italienne des deux lacs susmentionnés. Toutefois, pour tenir compte du désir exprimé, des ordres doivent avoir été donnés afin de limiter, autant que possible, les désagréments signalés.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Etats Unis.** — Un nouveau fusil vient d'être adopté par le ministère de la marine. Le ministère de la guerre a introduit dans l'armée, en 1893, un modèle perfectionné du système Krag-Jørgensen. La marine n'a pas jugé à propos de l'adopter; son choix s'est fixé sur le fusil Lee.

La nouvelle arme est solide, simple, composée d'un petit nombre de parties; le maniement en est facile à apprendre.

Le fusil Lee, du calibre de 6 mm., est à répétition; il ne pèse avec sa bretelle que 3 kg. 740. Le canon est en acier-nickel. Les garnitures, ainsi que le fourreau de la baïonnette, seront en aluminium ou en bronze d'aluminium. La baïonnette aura une lame de 21 cm. de long.

Le chargeur, qui doit contenir 5 cartouches, ne pèsera que 5  $\frac{1}{2}$  gr. et chaque homme portera 40 chargeurs, soit 200 cartouches.

La vitesse du tir est considérable ; on tire, en visant, cinq coups en trois secondes.

Le tir conserve, dit-on, sa justesse jusqu'à 1880 m. de portée et la balle traverse deux ou trois hommes à 4600 m. de distance (?).

---

**France.** — *Les manœuvres d'armées dans l'Est* ont eu lieu dans le quadrilatère Neufchâteau-Charmes-Langres-Jussey ; elles réunissaient cinq corps d'armée répartis en deux armées, de deux corps d'armée chacune, et en un corps d'armée destiné à figurer l'ennemi.

Le programme des opérations était divisé en deux parties : la première, du 6 au 10 septembre, consacrée à des mouvements d'armée contre armée ; la seconde, du 11 au 19 septembre, comprenant des manœuvres d'un groupe d'armées contre un ennemi figuré et grande revue finale près de Mirecourt.

*Groupe d'armées.* — Commandant en chef, général Saussier ; major général, général de Boisdeffre ; aide-major général, général Mathis.

*1<sup>re</sup> armée.* — Commandant, général de Négrier ; chef d'état-major général, général Tisseyre ; sous-chef d'état-major général, colonel Perboyre. — *7<sup>e</sup> corps d'armée :* commandant, général Pierron ; chef d'état-major, colonel Rivière. — *8<sup>e</sup> corps d'armée :* commandant, général Brugère ; chef d'état-major, général Pendezec.

*2<sup>e</sup> armée.* — Commandant, général Jamont ; chef d'état-major général, général Darras ; sous-chef d'état-major général, lieutenant-colonel Ferry. — *5<sup>e</sup> corps d'armée :* commandant, général Hervé ; chef d'état-major, général de Germiny. — *6<sup>e</sup> corps d'armée bis :* commandant, général de Saint-Germain ; chef d'état-major, lieutenant-colonel Hugot-Derville.

*Corps d'armée ennemi.* — Commandant, général Giovanninelli ; chef d'état-major, général Renouard ; sous-chef d'état-major, colonel Delanne.

Le 6 septembre, la 1<sup>re</sup> armée a été rassemblée près de Langres et la 2<sup>me</sup> armée autour de Neufchâteau. Le corps d'armée ennemi était concentré, le 10, septembre, vers Charmes-Mirecourt.

— Les officiers étrangers délégués aux manœuvres, outre le prince Nicolas de Grèce et le général russe Dragomiroff, reçus par étiquette honorifique spéciale, sont les suivants :

Allemagne : M. le lieutenant-colonel d'état-major de Schwartz-Koppen, attaché militaire ;

Angleterre : M. le colonel Reginald Talbot ;

Autriche-Hongrie : M. le colonel d'état-major Schneider, attaché militaire ;

Belgique : M. le commandant de cavalerie d'état-major Vuvelier;

Danemark : M. le lieutenant-colonel d'infanterie Leschly.

Espagne : M. le commandant du génie Francisco Chagur, attaché militaire ;

Etats-Unis : M. le commandant de cavalerie Sandford C. Hellogg, attaché militaire;

Italie : M. le lieutenant-colonel d'état-major Panizzardi, aide de camp de Sa Majesté le roi d'Italie, attaché militaire ;

Pays-Bas : M. le lieutenant-colonel d'artillerie Froger ;

Portugal : M. le capitaine du génie Mandeis d'Almeiga;

Roumanie : M. le commandant d'état-major Valcano, attaché militaire;

Russie : MM. le général baron de Freedericksz et le prince Orlof, adjoint à l'attaché militaire ;

Serbie : M. le commandant d'état-major Mitchitch, aide de camp du roi de Serbie;

Suisse : MM. le colonel d'artillerie Hebbel, et le lieutenant-colonel de cavalerie Pietzker.

Turquie : M. le colonel d'état-major Tewfick-Bey, attaché militaire;

Le groupe des officiers étrangers est conduit par le commandant d'Astorg et le capitaine Dervieu, de l'état-major.

Les juges de camp ou arbitres sont :

M. le général d'Aubigny, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée, remplissant les fonctions de chef des arbitres, ayant pour adjoint le colonel breveté Soyer, chef d'état-major de la place de Paris.

Les arbitres sont répartis en trois groupes, savoir :

*Groupe central*, chargé de concentrer les rapports et de suivre plus particulièrement les opérations intéressant la direction générale des manœuvres : M. le général d'Aubigny, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée, chef des arbitres et 3 généraux.

*Groupe de gauche* : M. le général de division de Saint-Julien et 6 généraux.

*Groupe de droite* : M. le général de division Grisot et 6 généraux.

---

— On nous écrit :

Nous avons lu avec plaisir votre article récent sur le beau livre de M. le capitaine Imhaus et sa préface de M. de Mahy. Mais il y a une petite rectification à y apporter. La proposition de loi de l'honorable vice-président de la Chambre des députés a été votée et promulguée. Il ne reste plus qu'à l'exécuter et à faire fonctionner les bureaux de recrutement aux colonies. On attend, croit-on, les expériences de la campagne actuelle de Madagascar, où se trouve un bataillon de volontaires de l'île de la Réu-

nion, pour juger des aptitudes de ces troupes. Or ce qu'on en sait déjà plaide hautement en leur faveur. Le bataillon de la Réunion s'est distingué déjà avant l'arrivée du général Duchesne ; preuve en soit le document officiel ci-après :

» *Ordre général.* — Félicitations de M. le général commandant l'avant-garde du corps expéditionnaire :

» Le général commandant l'avant-garde du corps expéditionnaire porte  
» à la connaissance des troupes que dans la nuit du 12 août, le bataillon  
» des volontaires de la Réunion, soutenu par deux compagnies d'infanterie  
» de marine du bataillon de Diégo, a enlevé à la baïonnette les défenses  
» du point 6.

» L'ennemi surpris a évacué précipitamment, non seulement le point 6  
» mais son camp retranché d'Ambohimarina, où nos troupes, qui l'ont  
» occupé le 14, ont trouvé des approvisionnements considérables.

» Cette opération, vigoureusement préparée et exécutée, fait honneur  
» aux chefs et aux troupes qui y ont pris part et leur donne droit aux félicitations  
» du corps expéditionnaire.

» Au quartier-général, à Majunga, le 21 avril 1895. — Le général commandant  
» l'avant-garde du corps expéditionnaire. *Signé : METZINGER.* »

En outre, il ressort du rapport sur les « opérations de guerre qui ont eu lieu autour d'Ambohimarina les 11, 12, 13, 14 et 15 avril », que le bataillon des volontaires de la Réunion a fait preuve des plus brillantes et des plus solides qualités. Obtenir que de jeunes troupes, incorporées à peine depuis deux mois, méprisent le feu de l'ennemi et s'élancent à la baïonnette sur les positions de leurs adversaires, cela prouve que les volontaires sont aguerris et ont montré le plus grand courage. Aux retranchements de Karambebo et au point 6, on a agi à la baïonnette par surprise. Ces deux affaires ont fort bien réussi parce qu'elles ont été conduites avec une extrême rapidité. Le bataillon a marché dans la nuit du 11 avril, de 2 h. à 9 h. du matin. L'après-midi le bivouac a été levé à 3 h. et l'on a repris aussitôt la marche, livré deux combats avant d'arriver à Karambebo, enlevé à la baïonnette les retranchements de cette position, ainsi que la redoute du point 6. Les volontaires de la Réunion ne se sont installés au bivouac que le 12, à 7 h. du matin. Ils avaient été sur pied pendant 17 heures consécutives.

Les Hovas, déconcertés par cette marche foudroyante, ont évacué précipitamment le fort d'Ambohimarina. L'impression produite a été profonde. Le nord de Madagascar est débarrassé des Hovas.

A la suite de ces faits d'armes, le bataillon créole a été envoyé à Majunga, et de là a cheminé à pied, sac au dos, à Mevetana, Maroway et Ambeto, d'où nos dernières correspondances sont de la seconde quinzaine de juillet. — Egales aux autres troupes par la bravoure et la discipline,

ces jeunes gens sont supérieurs pour la marche, l'endurance aux fatigues et l'état sanitaire. Nulle part ils n'ont laissé de trainards et leur proportion de malades n'atteint pas 3 0/0. — Voilà certes un essai encourageant.

---

**Italie.** — Le vaillant général Baratieri, le vainqueur de l'Erythrée, a prononcé dernièrement à Brescia, un discours qui a été très remarqué. En voici le résumé :

« Mon but a été toujours de former en Afrique une seconde Italie. C'est pour cela qu'il faut consolider la conquête par la civilisation, par l'administration de la justice, par le respect des us et coutumes du pays, par une conduite toujours ferme mais bienveillante vis-à-vis des populations, par la diffusion de la langue de manière à imprimer sur elles nos idées, par le prestige militaire, par la protection contre les *razzia* au dehors et au dedans, et contre les supercheries des chefs.

» C'est en gouvernant de la sorte que les indigènes ont appris à nous aimer.

» La colonie se développe sur 455 000 kilomètres carrés administrés directement par nous. Elle est entre la mer Rouge et le Nil. Une partie considérable est formée par des plateaux situés entre 1000 et 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat est bon, la terre est fertile, le milieu est très propre à la colonisation. Il y a d'autres terrains où les indigènes peuvent cultiver les produits tropicaux.

» Il faut encourager par tous les moyens possibles l'immigration de familles italiennes aujourd'hui éparpillées dans les deux Amériques. Il faut ouvrir le chemin à l'activité industrielle et à la spéculation italienne. Les sociétés coopératives ou privées, la colonisation civile, la concession de la terre aux soldats, tout doit servir au même but.

» Le gouvernement doit donner aux colons la terre, les routes, l'eau et quelques secours, selon les besoins, dans les centres les plus importants, il doit donner aussi les institutrices, l'école, le médecin et le prêtre. Quant au reste, on doit le laisser à l'initiative privée, à la lutte pour l'existence.

» Les routes sont indispensables ; pas de colonie possible sans routes, cependant ni elles, ni la construction de chemins de fer ne doivent charger le budget de la mère-patrie. Quant à la préfecture apostolique elle a été une victoire morale, comparable à celle de Kassala et à l'expulsion des lazaris, lesquels entravaient la diffusion de l'italianité.

» Je me suis toujours efforcé d'assurer la paix et la tranquillité ; mais c'est bien à cause de cela que j'ai dû prendre les armes. Après la victoire d'Agordat les derviches avaient formé un camp retranché à Kassala et préparaient leur revanche sur Kéren. Là était le plus grand marché de chair humaine qui ait jamais existé dans le monde. Pouvais-je tolérer un

danger semblable, et une honte pareille? Le devais-je comme soldat, comme Italien, comme gouverneur?

» Aujourd'hui le drapeau italien, protégé par un fort, flotte là où se tenait jadis le marché des esclaves!

» Après Oatit et Senafé, j'ai essayé de conclure la paix; mais ras Mangascia préparait une nouvelle trahison. Devais-je l'attendre les bras croisés, et laisser à l'ennemi une excellente base d'opération contre la colonie?

» Je tiens énormément à la prévoyance; mais celle-ci n'a rien à faire avec la faiblesse.

» Pour bien se défendre, il faut attaquer. C'est là la destinée inévitable de toutes les colonies. Il faut battre l'ennemi avant qu'il ne soit prêt à tomber sur nous. C'est pour cela que l'organisation militaire est indispensable. Par leurs qualités morales et intellectuelles, par leur esprit d'abnégation, nos officiers sont un excellent élément colonisateur.

» Nous sommes en contact avec deux peuples, qui sont parmi les plus courageux, les mieux organisés et les plus forts de l'Afrique.

» La lutte est digne de nous parce qu'elle nous ranime; elle nous fortifie, elle nous rappelle les plus belles idéalités de notre résurrection. »

---

## BIBLIOGRAPHIE

*L'Armée suisse.* Genève, Eggimann et C<sup>ie</sup>, in-fol. Livraisons 12 et 13.

La belle publication entreprise par la librairie Eggimann approche de sa fin. En voici les livraisons 12 et 13, qui contiennent un texte important de M. le colonel Ziegler, médecin en chef, sur les troupes sanitaires, leur formation et leur instruction, l'habillement et l'équipement, l'armement, la mission du personnel spécial appelé à donner des secours aux malades et aux blessés. Il ne reste plus à paraître que le texte relatif aux vétérinaires.

Les quatre planches de M. Estoppey sont bonnes. L'une d'elles se rattache à la partie de l'ouvrage concernant l'état-major, et c'est un portrait très ressemblant, celui de M. le colonel Ceresole, commandant de corps d'armée. On se plaira à constater l'élégante simplicité de l'uniforme de l'un des principaux grades de notre armée. Une seconde planche représente un officier vétérinaire examinant un cheval; la troisième des fonctionnaires de la poste de campagne, costume sévère, bleu-noir, bordé de blanc; la dernière, de jeunes secrétaires d'état-major travaillant au bureau.

---